

« Pour que mon VOTE compte *vraiment* »

Un appel aux
citoyennes et citoyens du Québec

présenté par le
Mouvement pour une démocratie nouvelle,
un mouvement citoyen non partisan



Pour avancer ou reculer manuellement dans la présentation utilisez les touches « page précédente » ou « page suivante » de votre clavier

Une *Commission parlementaire*...

Depuis la mi-octobre 2002, et ce jusqu'au 21 novembre 2002, **la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec** consulte la population dans différentes régions du Québec afin :

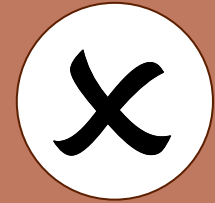
- **d'évaluer le mode de scrutin** actuellement en vigueur au Québec.
- **d'étudier les différentes avenues de réforme** du mode de représentation.
- **d'en mesurer les impacts** sur la représentation, celle des régions notamment, sur le rôle et le fonctionnement des institutions parlementaires, sur la formation et la stabilité des gouvernements, et de façon plus générale, sur le système politique québécois.

... et des *États généraux*

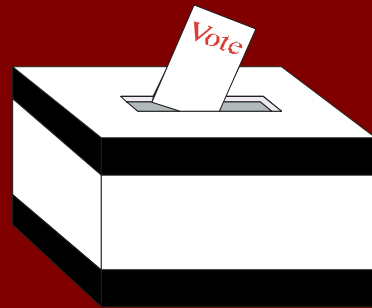
Un deuxième processus de consultation, celui-là d'origine gouvernementale et englobant un large pan de nos institutions démocratiques, s'est aussi enclenché en octobre 2002. Ses consultations prendront fin le 26 novembre 2002. Il s'agit d'un projet ambitieux dont les débats contribueront certes à la vitalité de notre démocratie. Le MDN invite les citoyens et les citoyennes à participer à la **Commission parlementaire** ainsi qu'aux **États généraux** du gouvernement.

Parce qu'il existe un large consensus au Québec sur la nécessité de réformer le mode de scrutin afin d'y introduire les éléments de la représentation proportionnelle, il y a
OBLIGATION DE RÉSULTATS
sur cette question.

Qu'est-ce qu'un *mode de scrutin* ?

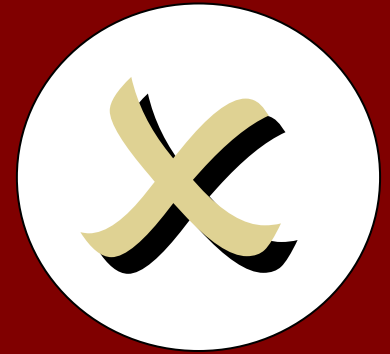


Un mode de scrutin est un **mécanisme** qui permet de transformer le vote populaire exprimé lors des élections en sièges au parlement, au conseil municipal, à la commission scolaire...





**Comment ça
marche ?**



Aujourd'hui au Québec

Le mode de scrutin en vigueur au Québec et au Canada est appelé « *scrutin majoritaire uninominal à un tour* ». On l'appelle ainsi parce que :

- l'électeur ou l'électrice vote pour une seule personne (uninominal) dans son comté.
- et il ou elle vote une seule fois (à un tour).

Ce mode de scrutin fait en sorte que **la personne qui gagne l'élection** est celle qui **obtient le plus de voix... mais pas nécessairement la majorité des voix** (50% +1 des votes).

De la même manière, **le parti qui gagne l'élection et qui forme le gouvernement** est celui qui **obtient au moins une voix de plus que ses adversaires dans le plus grand nombre de comtés.**

Exemple d'élection dans un comté

Circonscription #1

17 041 voix récoltées
49% du vote exprimé

12 464 voix récoltées
35% du vote exprimé

5 263 voix récoltées
15% du vote exprimé

362 voix récoltées
1% du vote exprimé

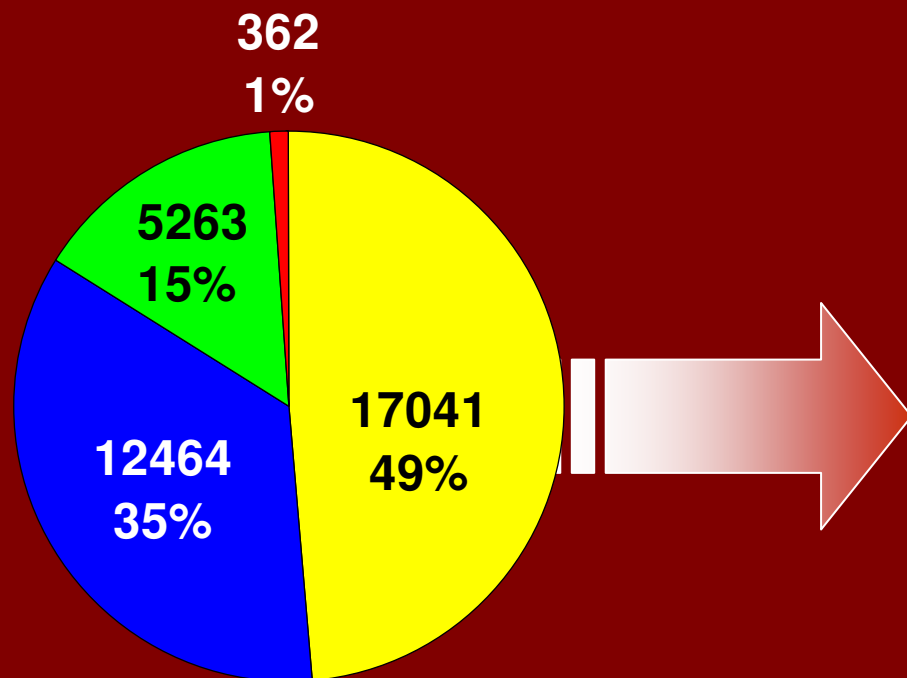


Circonscription #1

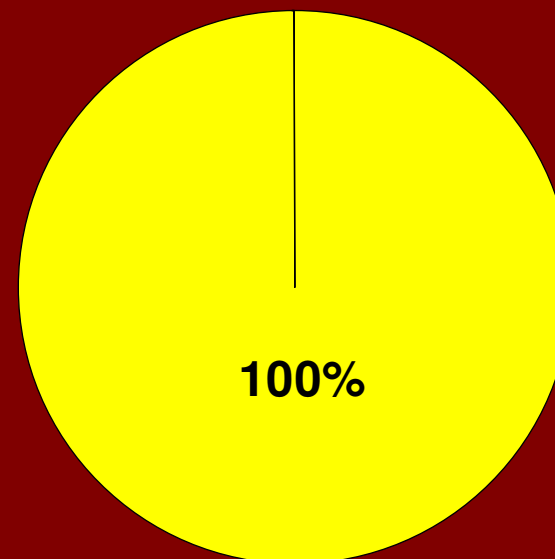
Résultats de l'élection

Circonscription #1

Votes exprimés



Représentation obtenue

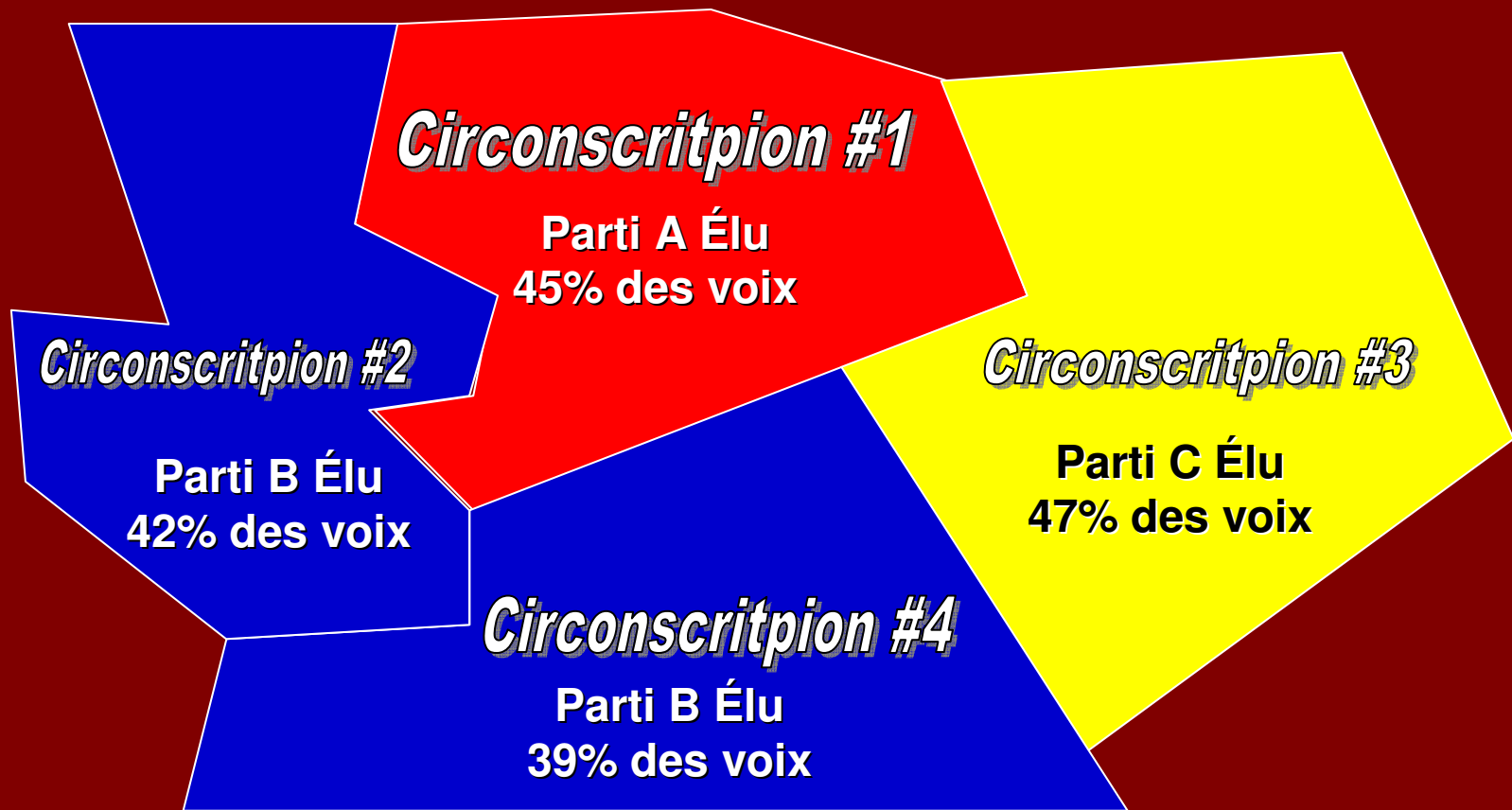


La portée des votes exprimés

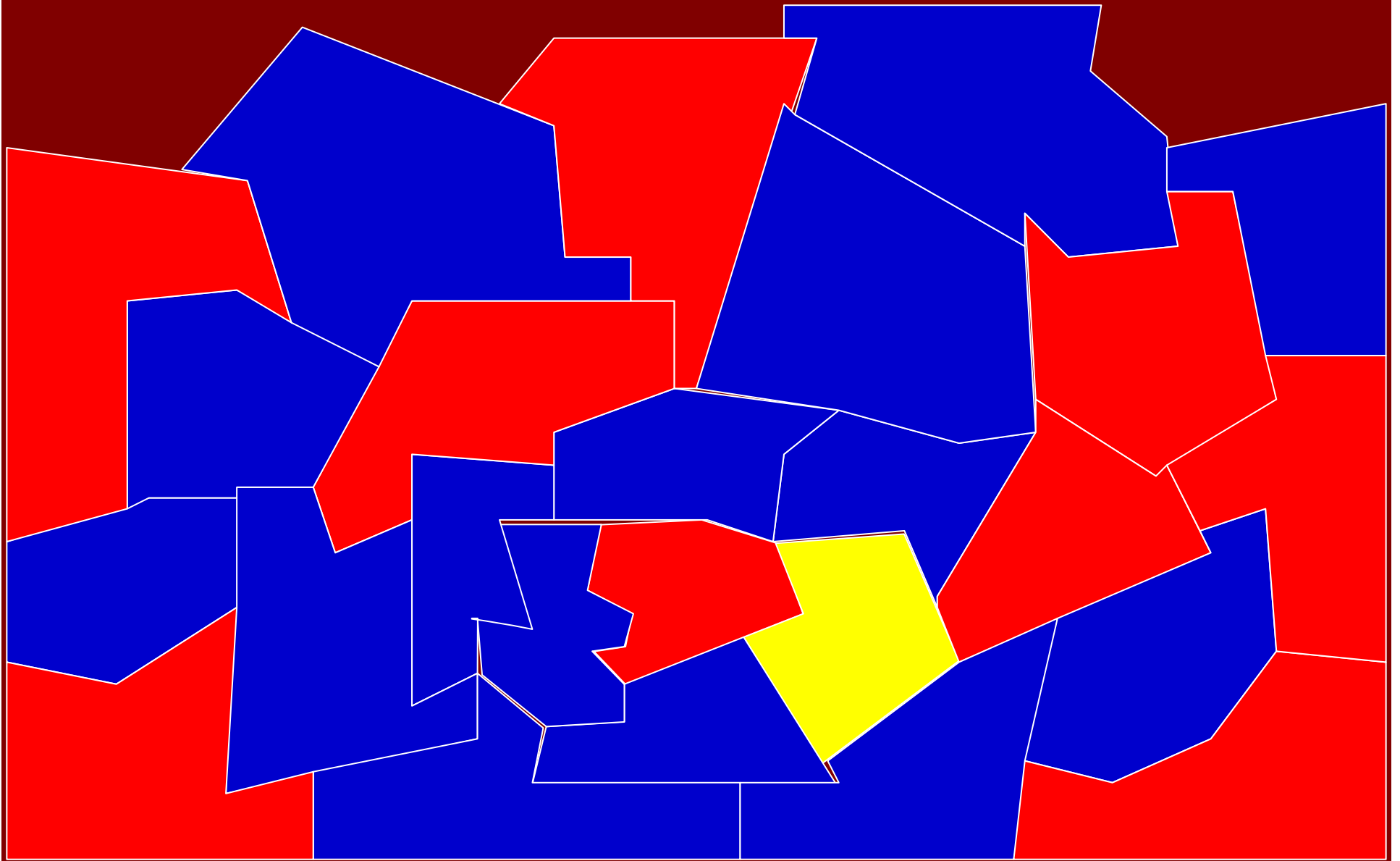
Circonscription #1

- Si vous avez voté pour le parti B, C ou D, votre vote ne compte pas dans l'élection du député de la circonscription #1 ;
- De plus, votre opinion ne sera pas représentée à l'Assemblée nationale ;
- Quel que soit le parti que vous avez supporté, votre députéE est éluE avec une minorité de voix (49 %).

De la même manière à l'échelle provinciale...



...125 élections locales sont tenues



... et causent un déficit démocratique important

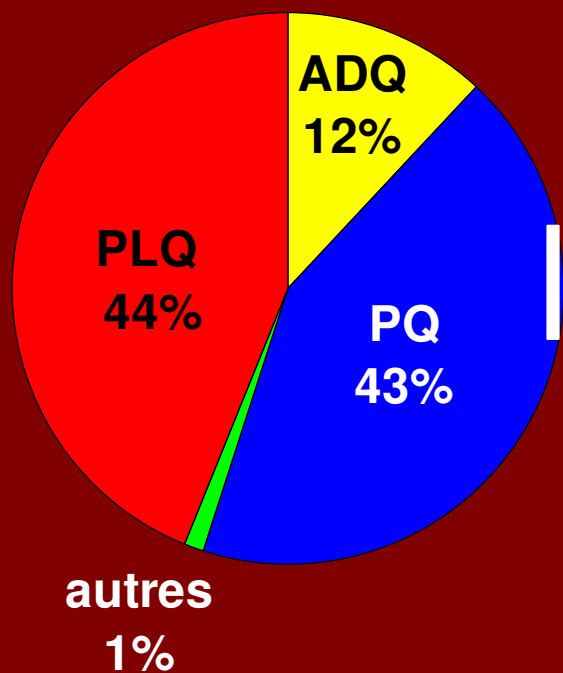
Le mode de scrutin britannique *engendre en effet des écarts importants entre ce que la population décide et la composition de l'Assemblée nationale.*

Par exemple, en 1944, 1966, et 1998, *la volonté populaire a été renversée* alors que le parti de l'opposition officielle a reçu plus de votes que le parti porté au pouvoir.

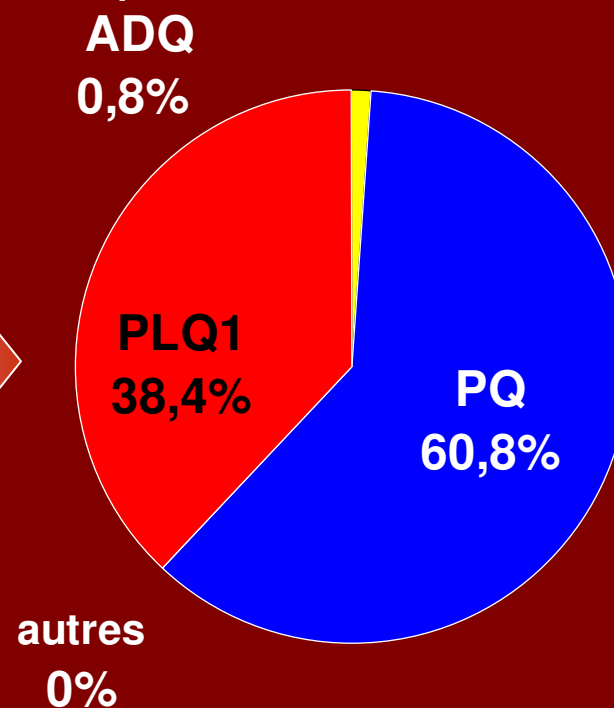
Par exemple

Élections générales de 1998

Votes exprimés



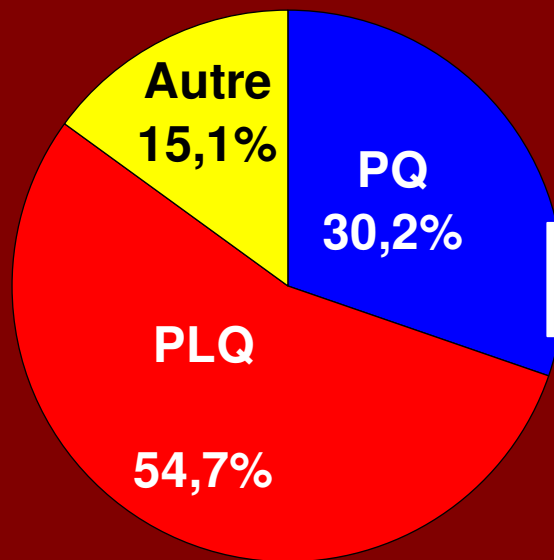
Représentation obtenue



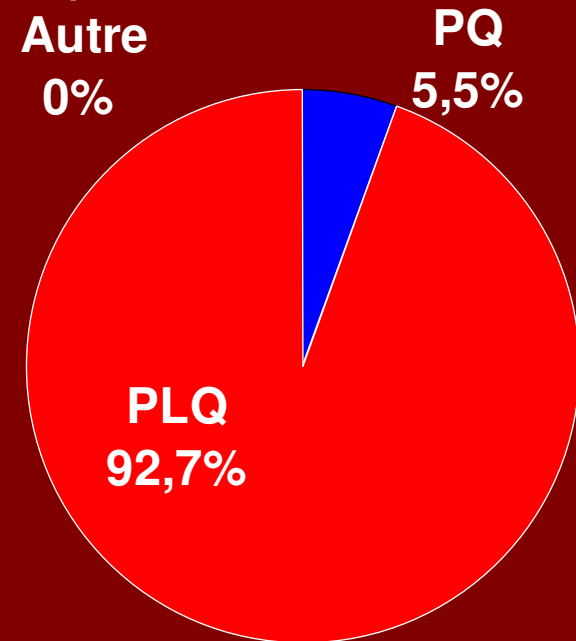
Autre exemple

Élections générales de 1973

Votes exprimés



Représentation obtenue



Si on comparait :

En 1995, au référendum sur la souveraineté du Québec, les résultats ont été les suivants :

Oui : 49.9%

NON : **50.1%**

Le **NON** a remporté la victoire

Si le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour avait été utilisé dans le cadre du référendum de 1995, les résultats auraient été les suivants :

Oui

80 comtés majoritaires

64% des comtés

Non

45 comtés majoritaires

36 % des comtés

Le OUI aurait emporté la victoire avec une majorité absolue

Ce qui aurait été une interprétation antidémocratique des résultats

10 ***BONNES
RAISONS
DE **CHANGER**
DE MODE DE
SCRUTIN***

1

Notre mode de scrutin **ne respecte pas le principe démocratique** de l'égalité des votes établi dans les chartes des droits.

En 1998, pour se faire élire, il a fallu :

- Une moyenne de 22 951 votes pour chaque député du PQ.
- Une moyenne de 36 914 votes pour chaque député du PLQ.
- Une moyenne de 480 636 votes pour le député de l'ADQ.

2 Notre mode de scrutin crée souvent une majorité de perdants.

Un mode de scrutin est sensé procurer une représentation pour TOUS les électeurs et TOUTES les électrices. Le mode de scrutin actuel fait que, le plus souvent, la majorité des électeurs PERD ses élections et perd ainsi toute possibilité de représentation au Parlement.

Depuis 1960, la majorité des élections québécoises ont porté au pouvoir des partis qui avaient obtenus un appui populaire inférieur à 50%.

3

Notre mode de scrutin déforme l'expression de la volonté des électeurs.

Pour que leur vote ait un effet, un grand nombre d'électeurs et d'électrices se trouvent obligés de « voter stratégique » i.e. pour le deuxième choix parce que ce parti a de meilleures chances de défaire le parti qu'ils aiment encore moins ! Les « petits » partis, qui représentent quand même un nombre important de citoyens et de citoyennes et de courants politiques tout à fait légitimes et souvent innovateurs, sont peu ou pas représentés et donc doublement marginalisés.

4 Notre mode de scrutin dévalorise l'exercice du droit de vote.

Avec le mode de scrutin actuel, plusieurs comtés sont des « châteaux forts » d'un des deux grands partis. Bien des Québécoises et des Québécois se retrouvent dans des circonscriptions où ils sont condamnés à perdre leurs élections durant toute leur vie !

5

Notre mode de scrutin fait que **les partis privilégient leurs objectifs à ceux des citoyens et des citoyennes.**

Le mode de scrutin actuel incite les partis à orienter leurs engagements non pas en fonction des besoins de toute la population, mais en fonction des besoins des résidents et des résidentes des comtés qu'ils ont des chances de gagner.

6 Notre mode de scrutin **fausse** **notre propre lecture de l'histoire.**

L'histoire nous présente souvent la période des années 1944 à 1960 comme celle de la « Grande noirceur ». Ce terme renvoie entre autres à la domination complète qu'exerçait politiquement l'Union nationale de Maurice Duplessis. Or, les élections québécoises de ces années-là démontrent que cette supposée domination était entretenue par le système électoral et que les Québécois et les Québécoises n'appuyaient pas si massivement l'Union nationale.

7

Notre mode de scrutin **utilise des découpages artificiels qui ne tiennent pas compte de la vie réelle** de la population.

Le territoire québécois est divisé en 125 circonscriptions électorales (comtés). Mais les citoyens et citoyennes naissent, s'instruisent, travaillent, se divertissent, bref passent leurs vies dans des villes, des villages et des régions auxquels ils sont liés par leur sentiment d'appartenance. Sauf pour le député, la vie de personne n'est liée à une circonscription.

8

Notre mode de scrutin est en voie de disparition partout sur la planète.

De tous les pays du monde (exception faite de certaines anciennes colonies britanniques insulaires) seuls les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, le Canada et la Grande-Bretagne continuent d'utiliser ce mode de scrutin.

Plusieurs pays qui l'avaient adopté ont récemment décidé de le modifier comme la Nouvelle-Zélande. Même au Royaume-Uni, où est né le scrutin majoritaire uninominal à un tour, le système est remis en question.

9

Tous les partis politiques se sont engagés à réformer notre mode de scrutin actuel.

Aujourd'hui, tous les partis à l'Assemblée nationale préconisent une réforme. Le PQ parle d'ajouter au système actuel des éléments de proportionnelle mais sans en préciser les modalités. Le PLQ préconise l'élection d'environ 30% des députés à la proportionnelle. L'ADQ recommande 75 élus dans le cadre des circonscriptions fédérales actuelles adaptées au Québec, et 50 élus selon une formule de compensation proportionnelle au vote obtenu par les partis politiques au niveau des régions.

10

Notre mode de scrutin est **un système discriminatoire envers les femmes.**

Aucun mode en soi ne garantit de façon absolue la parité femmes-hommes dans la représentation politique.

Mais le scrutin britannique rend la situation encore plus difficile : il a tendance à défavoriser la représentation égalitaire entre les hommes et les femmes.

Que faire ?

Vous êtes convaincuE et souhaitez participer au mouvement de réforme ? Voici ce que vous pouvez faire :

- ✓ Présenter votre mémoire à la Commission des institutions à l'aide du mémoire à la carte du MDN.
- ✓ Signer la pétition papier ou électronique du MDN.
- ✓ Vous impliquer dans le MDN.
- ✓ Contribuer financièrement au MDN.
- ✓ Écrire dans les journaux.
- ✓ En parler dans vos milieux.

Des objections, des questions, des hésitations ?

Vous n'êtes pas convaincuE, ou vous voulez en savoir davantage avant de vous faire une opinion, consultez les ressources suivantes :

- ✓ Site internet du MDN : www.democratie-nouvelle.qc.ca
- ✓ Mémoire à la carte, disponible sur le site internet du MDN.
- ✓ Tabloïd du MDN.
- ✓ Organisez une soirée d'information et un bénévole du MDN ira vous rencontrer (sujet aux disponibilités des bénévoles).